

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE PRESENTATION des projets de décret et d'arrêtés relatifs à la direction de la prévision et de l'analyse économique</p>

L'ouverture croissante de l'économie française, son intégration toujours plus poussée dans la zone euro et l'intégration systématique dans ses activités des dimensions nationale et internationale ont fait profondément évoluer le contexte économique dans lequel intervient la direction de la prévision, et le contenu de son action.

Le champ d'intervention de la direction s'est notablement élargi : si les missions de diagnostic conjoncturel et de prévision demeurent très importantes, exercées dans un contexte renouvelé, les politiques macro-économiques menées en France comme à l'étranger font l'objet d'une demande d'analyse toujours plus approfondie. Des besoins d'expertise économique croissants se font jour dans les domaines majeurs que sont les finances publiques, les politiques sociales, l'emploi et les retraites, essentiels pour la conduite de la politique économique.

Ces évolutions conduisent à adapter la rédaction des missions de la direction actuellement fixées par le décret du 9 juillet 1965 et à modifier son organisation interne de façon à assurer un meilleur exercice de ses missions .

1- Les missions (décret)

Le projet de décret met en avant l'activité majeure qu'est aujourd'hui celle de la direction à savoir l'activité d'analyse, d'évaluation et de conseil dans des domaines très variés de la politique économique (article 2), ce qui conduit au demeurant à ajouter dans le nom de la direction les termes « analyse économique » (article 1).

La mission d'élaboration des projections macro-économiques et financières de la direction, et plus généralement la mission de prévision économique, est réaffirmée intégrant l'évolution de la situation européenne et internationale, en s'inscrivant désormais dans le cadre de règles budgétaires et comptables renouvelées (LOLF) et des engagements européens de la France.

L'ouverture de l'économie française s'est accompagnée d'un essaimage des capacités de prévision et d'analyse dans tous les secteurs de la vie économique et sociale et d'une multiplication des interlocuteurs. Cette évolution a été prise en compte au travers de la refonte de la commission des comptes et des budgets économiques de la Nation, devenue Commission économique de la Nation, comprenant des experts français et étrangers, et de la création de la Conférence économique annuelle associant les partenaires sociaux. Ceci conduit à toiletter le rôle de secrétariat général de la Commission économique de la Nation. En outre, l'observatoire économique de l'achat public, créé par la réforme du code des marchés publics en 2001, est rattaché à la direction de la prévision et de l'analyse économique.

Enfin le projet de décret réaffirme la mission de développement et de diffusion des techniques de prévision et d'analyse.

2- L'organisation (arrêtés)

La direction comprend 5 sous directions :

- Au découpage qui prévalait entre les sous directions A (synthèses macro-économiques et financières) et B (environnement international) qui traduisait assez largement une division entre la France et l'international - aujourd'hui inadaptée, tant la dimension nationale, européenne et plus largement internationale sont indissociables - se substitue une nouvelle répartition : la sous direction A est chargée du suivi de la conjoncture et des prévisions macro-économiques (France- international) et la sous direction B est chargée de l'analyse des politiques macro-économiques (France- étranger) .

- la sous-direction C (politiques sectorielles) reste inchangée
- l'importance de la demande d'expertise à laquelle la direction doit répondre dans les domaines sociaux conduit à créer une nouvelle sous direction E dédiée aux politiques sociales et à l'emploi qui intégrera deux bureaux de l'actuelle sous direction D « Finances Publiques ».
- Cette dernière sous direction voit ses compétences enrichies en concourant à l'évaluation de l'efficacité de la dépense publique. A ce titre, elle assure le secrétariat de l'observatoire économique de l'achat public.

Le directeur reste assisté d'un chef de service auquel sont rattachées les fonctions transversales.

Précédemment rattaché à la sous direction A, le secrétariat général de la Commission économique de la Nation et de la Conférence économique annuelle est rattaché directement au directeur de la prévision et de l'analyse économique.